

les prérogatives judiciaires des policiers municipaux apparaît exagérée. Le sentiment d'insécurité, largement façonné par la médiatisation et par des phénomènes d'incivilités visibles, demeure une donnée subjective, qui ne peut fonder à elle seule une transformation durable de l'architecture des pouvoirs judiciaires.

D'ailleurs, l'exposé des motifs du projet évoque la nécessité de « moderniser » et de « mettre en cohérence »⁽¹³⁾ l'action des

(13) Voir www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/pjl25-097-expose.html.

(14) Le Conseil d'Etat a d'ailleurs rendu le 23 octobre 2025 un avis très sévère sur ce texte : www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-relatif-aux-competences-aux-moyens-a-l-organisation-et-au-contrôle-des-polices-municipales-et-des-gardes-champêtres.

(15) Voir l'avis critique de la LDH sur la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (Lapi) : www.ldh-france.org/proposition-de-loi-visant-a-assouplir-les-contraintes-a-l-usage-de-dispositifs-de-lecture-automatisee-de-plaques-dimmatriculation-et-a-securiser-l'action-des-forces-de-l/. Par ailleurs, elle est contre l'emploi de drones dans un but de surveillance.

polices municipales. Pourtant, moderniser ne signifie pas nécessairement renforcer les pouvoirs coercitifs. Cela peut tout aussi bien passer par une formation accrue, par un soutien aux dispositifs de prévention, par une meilleure coordination avec les forces nationales ou par une politique de médiation renforcée, un travail avec les éducateurs sociaux. Le texte, cependant, privilégie exclusivement la dimension répressive, comme si la modernité se résu- mait à l'augmentation des prérogatives.

Quand les contrôles des pratiques font défaut

Enfin, ce projet présente un autre angle mort, celui de l'absence de véritables garanties procédurales indépendantes⁽¹⁴⁾. Rien n'est prévu pour assurer un contrôle externe effectif des pratiques, pour mesurer les effets de l'élargissement des compétences ou pour évaluer les risques de dérives. Aucune instance indépendante n'est chargée d'apprécier localement la

pertinence d'une extension des pouvoirs municipaux. Aucun critère objectif (taux de criminalité, typologie des infractions, demande sociale) n'est exigé pour justifier l'adoption du dispositif par une commune. Le texte installe donc un système à géométrie variable, aux implications majeures, mais dont la supervision demeure lacunaire. Ce, alors même que la surveillance technologique est accrue (emploi de drones et relevé automatisé de plaques d'immatriculation)⁽¹⁵⁾.

En définitive, le projet de loi n° 97 ne constitue ni un simple outil de modernisation ni un instrument neutre d'efficacité locale. Il consacre une transformation profonde du rôle des polices municipales, en brouillant la frontière entre police administrative et police judiciaire, en renforçant l'exposition des citoyens au contrôle local et en affaiblissant les garanties fondamentales attachées à l'usage de la force publique. Aucun enjeu de sécurité ne justifie une telle mutation de l'équilibre républicain. ●

Comment l'islamophobie structure le champ politique

La LDH a organisé, les 11 et 12 octobre 2025, deux journées de sensibilisation et de formation sur l'islamophobie. A un moment où ce racisme apparaît comme l'étendard des extrêmes droites, en retracer la genèse, analyser les préjugés qu'il véhicule et la façon dont il structure un large champ politique permet aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives de luttes.

Fabienne MESSICA, membre du comité national de la LDH

L'islamophobie, au croisement de plusieurs racismes envers les personnes perçues comme musulmanes et/ou issues des immigrations coloniales et postcoloniales, est un terme aujourd'hui largement adopté par les institutions internationales et européennes. En France, il peut être utilisé aux côtés d'autres termes comme racisme antimusulman ou anti-arabe, en fonction des contextes, comme l'indique la Commission nationale consul-

tative des droits de l'homme (CNCDH)⁽¹⁾. La France compte la plus importante communauté musulmane de toute l'Europe, estimée à 8 % de la population, soit plus de quatre millions de personnes : les enjeux, en termes d'égalité, de la lutte contre l'islamophobie sont cruciaux. La querelle de termes qui recouvre parfois le refus de reconnaître le phénomène, ou sa restriction à une dimension religieuse, ne saurait prendre le pas sur de tels enjeux, d'autant

qu'il ne s'agit pas de mise en cause du droit au blasphème ou du droit de critiquer telle ou telle religion mais d'identifier et de nommer une des configurations actuelles d'un racisme.

Les chiffres sur l'islamophobie sont impressionnants : sur la période courant de janvier à mai 2025, le ministère de l'Intérieur a relevé un triplement des atteintes aux personnes à caractère islamophobe, par rapport à 2024. Le rapport, publié le

3 juillet, constate également un niveau toujours élevé des actes antisémites (en reflux par rapport à 2024 mais toujours +134 % par rapport à 2023). Sur les cinq premiers mois de l'année, 145 actes islamophobes ont été recensés, contre 83 en 2024 sur la même période. Les atteintes à la personne concernent 99 cas, contre 34 l'année précédente.

Faits islamophobes mais aussi discriminations en hausse

Par ailleurs les discriminations liées à la religion augmentent en France, notamment envers les musulmans, selon un rapport publié le 4 décembre 2025 par la Défenseure des droits⁽²⁾, qui s'appuie sur l'enquête « Accès aux droits » conduite en 2024 auprès de plus de cinq-mille personnes.

Dans cette enquête, 7 % des sondés déclarent avoir fait l'objet de discriminations fondées sur la religion au cours des cinq dernières années, contre 5 % en 2016. Le taux monte à 34 % chez les personnes musulmanes ou perçues comme telles (27 % en 2016), contre 4 % pour celles de religion chrétienne (2 % en 2016). Et « la visibilité » de l'appartenance à une religion apparaît déterminante, puisque 15 % des personnes portant un signe religieux ont fait état de discriminations. Les femmes musulmanes sont ainsi 38 % à faire état de discriminations (contre 31 % des hommes de la même religion), ce qui témoigne ici d'une discrimination intersectionnelle croisant genre, origine réelle ou supposée, religions.

Le rapport note d'ailleurs une « imbrication » des motifs « religion » et « origine » dans les discriminations. Ainsi, *« les personnes qui pensent être perçues comme arabes déclarent bien plus souvent que les autres avoir été discriminées en raison de leur religion »*, réelle ou supposée, à 41 % au total.

Au-delà de l'usage du terme « islamophobie », c'est la construction historique de ce racisme avec ses spécificités et, comme pour tout racisme, son caractère mondial

« Les chiffres sur l'islamophobie sont impressionnants : sur la période courant de janvier à mai 2025, le ministère de l'Intérieur a relevé un triplement des atteintes aux personnes à caractère islamophobe, par rapport à 2024 : 99 cas contre 34. »

sous l'angle d'un racisme de domination (racines coloniales), d'exploitation (traitement des populations immigrées), enfin de la construction d'une altérité absolue, dont témoignent les théories d'un conflit de civilisation entre l'islam et l'Occident chrétien et/ou entre l'islam et la République.

Comprendre l'islamophobie actuelle implique de la réinscrire dans le temps long de l'histoire en abordant à la fois des périodes historiques (le Moyen-Age, les croisades, des périodes comme la « reconquista » qui sont jugées par certaines et certains comme fondatrices quand d'autres le contestent, le colonialisme etc.), des luttes (luttes anticoloniales, luttes sociales des personnes immigrées), ainsi que la montée au plan international d'un islam politique perturbant les statu quo diplomatiques et militaires, depuis la révolution iranienne et la prise d'assaut de l'ambassade des Etats-Unis, en Iran, jusqu'aux attentats terroristes du 11 septembre 2001.

L'ancrage historique de l'islamophobie

A la racine de l'islamophobie, on peut identifier plusieurs temps dans l'histoire : les croisades et la reconquista espagnole constituent des repères sans qu'on puisse alors parler de racisme au sens propre du terme. Certes, la couronne espagnole introduit la notion de « sang », avec pour

conséquence que même convertis, les juifs et les musulmans – dont la majorité a été expulsée – continuent de porter le stigmate de l'impur. Mais il s'agit principalement d'une notion de culture et non d'une notion biologique proprement dit. D'ailleurs, les expulsions et discriminations visent à protéger les privilèges de l'aristocratie chrétienne, la notion de « sang pur » pouvant être rapportée à la noblesse. De plus la pression vient essentiellement de l'Eglise à laquelle, pendant un temps, Isabelle la Catholique résiste pour finalement céder dans le contexte de la conquête des Amériques qui va renflouer un royaume exsangue.

Le deuxième temps est celui de la période des Lumières et des conquêtes coloniales. D'un côté, la science établit des classifications du vivant (Linné) qui vont poser les bases d'une autre classification : celle des êtres humains. Cependant cette idée naissante d'inégalité des races est contrebalancée pendant la période des Lumières par toute une série de discours contraires (Kant, Rousseau, Voltaire...).

La critique de l'orientalisme par Edward Saïd renvoie quant à elle à la construction par l'Occident d'un objet essentialisé : l'Orient ou le Sud. Il se caractériserait par un « retard », la force de la tradition, une plus grande oppression des femmes, la « passion », opposée ici à la rationalité occidentale. L'autre entrée vers cette pensée d'une altérité « absolue », c'est la classification des langues en deux grandes catégories, l'indo-européen et le sémitique. On peut se référer à ce sujet aux ouvrages du philologue Ernest Renan et observer à travers lui le croisement entre l'affirmation du christianisme, comme seul universalisme, et une pensée républicaine qui s'affirme elle aussi comme universelle, justifiant ainsi le colonialisme par la volonté de libérer les colonisés... d'eux-mêmes.

Le troisième temps peut-être qualifié de « postcolonial ». Dans une France qui a perdu une large partie de son empire, cohabitent des descendants de personnes

« Comment relier l'esprit revanchard né des décolonisations, si humiliantes pour le "civilisateur", et la xénophobie ? Il semble que l'islamophobie puisse servir de liant car elle va chercher dans des racines chrétiennes, dans l'histoire coloniale, tout en prospérant sur le déclassé ouvrier et des classes moyennes. »

(1) La CNCDH, dans son « Rapport 2019 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie » (« Les Essentiels »), définit l'islamophobie comme une « attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles ou envers l'islam ».

(2) Voir www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2025-12/ddd_rapport_les-discriminations-fondees-sur-la-religion_20251204.pdf.

colonisées, des descendants d'anciens colons et différentes catégories sociales et « raciales ». Dès les années 1960 on voit se développer un racisme essentiellement anti-algérien, alors même que l'immigration algérienne est la plus importante en provenance du Maghreb. Dès la fin des années 1970, l'immigration fait l'objet d'une véritable polarisation dans un contexte de désindustrialisation qui frappe toutes les catégories populaires. La progression, d'abord lente puis accélérée de l'extrême droite se nourrit d'une xénophobie exacerbée par une insécurité sociale grandissante. Mais comment tenir à la fois un discours anti-immigrés, antiréfugiés et un discours raciste à l'égard de Français ayant des ascendants qui ont immigré des anciennes colonies françaises ? Comment relier l'esprit revanchard né des décolonisations, si humiliantes pour le « civilisateur », et la xénophobie ? Il semble que l'islamophobie – pourtant sujet absent des mobilisations des marches pour l'égalité en 1983 – puisse servir de liant car elle va chercher dans des racines chrétiennes, dans l'histoire coloniale, tout en prospérant sur le déclin ouvrier et des classes moyennes.

Le tournant du 11 septembre 2001

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001, avec les images vertigineuses des tours s'effondrant, de la verticalité brisée et avec ses près de trois-mille victimes civiles, ont fait littéralement basculer le monde dans une ère nouvelle. Ils ont exacerbé le racisme antimusulman avec, au premier plan, la représentation d'une menace terroriste. C'est sur ce terreau qu'a été développé un immense appareil de sécurité nationale et militaire, qui a ensuite été utilisé contre toutes les menaces, qu'elles soient réelles, ou construites de toutes pièces, comme en atteste le cas de la guerre contre l'Irak.

La France pour sa part a été le théâtre de plusieurs attentats : dans les années 1990, il s'agit d'actions terroristes du Groupe islamique armé (GIA, Algérie), puis, soit d'actions individuelles revendiquées au nom d'un imaginaire djihadiste (école juive de Toulouse en 2012, avec quatre meurtres dont ceux de trois enfants de 4 à 7 ans, ainsi que les assassinats de trois militaires, de policiers, d'un prêtre, de deux enseignants...), soit d'attentats plus organi-

sés (janvier 2015, assassinats de personnes à *Charlie Hebdo*, d'une policière et aussi à l'Hyper Cacher de Vincennes, 15 novembre, fusillades dans des cafés parisiens et au Bataclan, enfin, en 2016, voiture bélier lancée sur la promenade des Anglais, à Nice). Ces événements ne viennent pas seulement renforcer un racisme préexistant, ils affectent la société dans son ensemble et en particulier contribuent à l'assignation identitaire qui frappe les personnes musulmanes ou supposées telles.

Dans ce contexte renouvelé, on assiste à des mutations de ce vieux racisme en nouvelle « croisade pro-occidentale », recyclant d'une part les vieux discours d'extrêmes droites, xénophobes, sexistes et islamophobes, et, d'autre part, mettant en avant de nouveaux leviers tels que le détournement de la laïcité, l'évolution du droit des étrangers et de la nationalité, le versement de lois antiterroristes au droit commun, les politiques ségrégatives et les violences policières... Le retour en boucle des débats sur le voile qui avaient abouti à la loi de 2004 – contestée par la LDH et de nombreuses associations car elle constitue un détournement de la laïcité – entretient un climat de méfiance dans la société française et d'angoisse pour les musulmanes et musulmans, dont la liberté de conscience est sans cesse attaquée.

L'état d'urgence suite aux attentats de 2015 a conduit à « 3284 perquisitions administratives, 392 assignations à résidence, une dizaine de fermetures de lieux de culte, moins d'une dizaine d'interdictions de manifester », selon un rapport de la CNCDH, publié en 2016. A l'arrivée, vingt-neuf infractions en lien avec le terrorisme ont été constatées, dont six seulement ont abouti à la saisine du parquet antiterroriste.

Combattre en « tissant du commun »

La loi antiséparatisme lancée le 2 octobre 2020 avec le discours des Mureaux d'Emmanuel Macron n'en finit pas de provoquer, légitimer, souvent sans preuve, les dissolutions d'associations, les fermetures d'écoles musulmanes, de lieux de cultes et même de commerces. En 2020, c'est une procédure de dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), suivie d'une myriade de procédures contre des associations, des mosquées, des écoles, et vingt-quatre-mille contrôles. Les années suivantes, l'utilisation de cette loi continue



© SERGE D'IGNAZIO (WWW.FLICKR.COM/PHOTOS/119524765@N06)

de justifier un arbitraire sans précédent renforcé par l'adoption du contrat d'engagement républicain qui couvre tous les champs et constitue pour toutes les associations une sorte d'épée de Damoclès, brandie la plupart du temps sans justifications. Les marges de manœuvre des musulmanes et musulmans pour construire des luttes autonomes se restreignent : ainsi, dans son article 9, la Charte des principes pour l'islam de France signée fin 2021 sanctionne la dénonciation du « racisme d'Etat ». C'est aussi le cas dans la loi « confortant le respect des principes de la République » : or c'est là un débat académique et politique qui doit justement avoir lieu pour éclaircir des concepts vagues et accompagner les luttes. Aujourd'hui, dans une perspective de défense de l'égalité des droits et de la démocratie, il s'agit d'articuler la notion



Le retour en boucle des débats sur le voile qui avaient abouti à la loi de 2004 entretient un climat de méfiance dans la société française et d'angoisse pour les musulmanes et musulmans, dont la liberté de conscience est sans cesse attaquée. Ci-contre une manifestation à Paris le 11 mai 2025 sur la progression de l'islamophobie, après l'assassinat d'Aboubakar Cissé, jeune musulman poignardé à mort dans une mosquée du Gard.

d'autonomie des luttes avec celle de solidarité des luttes : dire aux personnes qui subissent le racisme qu'elles ne sont pas seules, mais aussi mettre en pratique cette affirmation localement, dans le tissu associatif, en développant les relations, par l'éducation populaire, par des mobilisations, par des actions communes. L'extrême droite a un agenda qui ne se limite pas au refus de l'accueil et de l'accès à la citoyenneté des étrangers. Elle

visait une mise sous contrôle et si possible l'exclusion de la citoyenneté d'une catégorie entière de Français. L'islamophobie sert cet agenda-là, qui, en touchant à la citoyenneté, en voulant créer des citoyens de seconde zone, met à nu ces droits de l'Homme, lesquels, comme le signalait Hannah Arendt, restent singulièrement liés à une citoyenneté.

Face à ce projet déjà à l'œuvre par de multiples reculs des droits, faire reculer l'isla-

mophobie, c'est tisser le commun dans une société en partage, c'est contrebalancer par des positions politiques, mais aussi par des pratiques, une idéologie d'extrême droite qui essaime bien au-delà de son camp. C'est repenser l'identité comme produit d'une histoire avec des confrontations, mais aussi des circulations, des échanges, des apports réciproques, en sorte que l'opposition entre l'Occident et l'Orient n'est rien d'autre qu'une construction, une relecture et un détournement d'une histoire bien plus contrastée, cette histoire qui nous fabrique, nous, notre humanité, d'une matière argileuse, résistante à toute fixité et à toute fixation sur un ennemi fantasmé. Hier le juif, aujourd'hui le musulman ? Ou, singulièrement, jamais l'un sans l'autre. ●

« Faire reculer l'islamophobie, c'est repenser l'identité comme produit d'une histoire avec des confrontations, mais aussi des circulations, des échanges, des apports réciproques, en sorte que l'opposition entre l'Occident et l'Orient n'est rien d'autre qu'une construction. »